

Séance du lundi 14 avril 2025

I - ORDRE DU JOUR

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2025-04-049 Avis sur la modification du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) (annexe)

2025-04-050 Approbation du schéma directeur de développement du site de Charlemont (annexe)

B. AFFAIRES FINANCIÈRES

2025-04-051 Fixation des taux d'imposition de la Communauté pour 2025 et du produit de la taxe GEMAPI (annexes)

2025-04-052 Approbation du Compte de Gestion 2024 du Budget Primitif Annexe « Parc d'Activités Communautaire de GIVET » (PACOG)

2025-04-053 Approbation du Compte Administratif 2024 du Budget Primitif Annexe « Parc d'Activités Communautaire de GIVET » (PACOG)

2025-04-054 Affectation des résultats du Compte Administratif 2024 sur le Budget Primitif Annexe « Parc d'Activités Communautaire de GIVET » (PACOG) pour 2025

2025-04-055 Approbation du Budget Primitif Annexe 2025 du « Parc d'Activités Communautaire de GIVET » (PACOG)

2025-04-056 Approbation du Compte de Gestion 2024 du Budget Annexe de la Délégation de Service Public pour RIVÉA

2025-04-057 Approbation du Compte Administratif 2024 du Budget Annexe de la Délégation de Service Public pour RIVÉA

2025-04-058 Affectation des résultats du Compte Administratif 2024 sur le Budget Primitif Annexe de la Délégation de Service Public pour RIVÉA 2025

2025-04-059 Approbation du Budget Primitif Annexe 2025 de la Délégation de Service Public pour RIVÉA

2025-04-060 Subvention d'Equilibre du Budget Principal au Budget Primitif Annexe 2025 de la Délégation de Service Public pour RIVÉA

2025-04-061 Approbation du Compte de Gestion 2024 du Budget Annexe de la Délégation de Service Public pour TerrAltitude

- 2025-04-062** Approbation du Compte Administratif 2024 du Budget Annexe de la Délégation de Service Public pour TerrAltitude
- 2025-04-063** Affectation des résultats du Compte Administratif 2024 sur le Budget Primitif Annexe de la Délégation de Service Public pour TerrAltitude 2025
- 2025-04-064** Approbation du Budget Primitif Annexe Délégation de Service Public pour TerrAltitude pour 2025
- 2025-04-065** Subvention d'Equilibre du Budget Principal au Budget Primitif Annexe 2025 de la Délégation de Service Public pour TerrAltitude
- 2025-04-066** Approbation du Compte de Gestion du Budget Annexe du CISE pour 2024
- 2025-04-067** Approbation du Compte Administratif du Budget Annexe du CISE pour 2024
- 2025-04-068** Affectation des résultats du Compte Administratif 2024 du Budget Annexe CISE sur le Budget 2025
- 2025-04-069** Modification de la délibération n°2024-04-072 du 18 avril 2024 : Approbation des AP (Autorisations de programme) / CP (Crédits de paiement) du Budget du CISE
- 2025-04-070** Approbation du Budget Primitif Annexe 2025 du CISE
- 2025-04-071** Subvention d'Equilibre du Budget Principal au Budget Primitif Annexe 2025 du CISE
- 2025-04-072** Approbation du Compte de Gestion 2024 du Budget Annexe Locations TVA Mobilières
- 2025-04-073** Approbation du Compte Administratif 2024 du Budget Annexe Locations TVA Mobilières
- 2025-04-074** Affectation des résultats du Compte Administratif 2024 sur le Budget Primitif Annexe TVA Mobilières pour 2025
- 2025-04-075** Approbation du Budget Primitif Annexe 2025 Locations TVA Mobilières
- 2025-04-076** Subvention d'Equilibre du Budget Principal au Budget Primitif Annexe 2025 Locations Mobilières
- 2025-04-077** Approbation du Compte de Gestion 2024 du Budget Primitif Annexe Locations TVA Immobilières
- 2025-04-078** Approbation du Compte Administratif 2024 du Budget Primitif Annexe Locations TVA Immobilières
- 2025-04-079** Affectation du résultat Budget Primitif Annexe Locations TVA Immobilières pour 2024

- 2025-04-080** Approbation du Budget Primitif Annexe Locations TVA Immobilières pour 2025
- 2025-04-081** Approbation du Compte de Gestion du Budget Annexe GEMAPI pour 2024
- 2025-04-082** Approbation du Compte Administratif du Budget Annexe GEMAPI pour 2024
- 2025-04-083** Affectation des résultats du Compte Administratif 2024 sur le Budget Primitif Annexe GEMAPI 2025
- 2025-04-084** Approbation des AP (Autorisations de Programme) / CP (Crédits de paiement) du Budget GEMAPI
- 2025-04-085** Approbation du Budget Primitif Annexe 2025 GEMAPI
- 2025-04-086** Approbation du Compte de Gestion 2024 du Budget Primitif Principal de la Communauté
- 2025-04-087** Approbation du Compte Administratif 2024 du Budget Primitif Principal de la Communauté
- 2025-04-088** Affectation des résultats du Compte Administratif 2024 sur le Budget Primitif Principal 2025
- 2025-04-089** Modification des CP (Crédits de Paiement) du Budget du Principal
- 2025-04-090** Approbation du Budget Primitif Principal de la Communauté pour 2025
- 2025-04-091** Constitution d'une provision pour le financement du Compte Epargne-Temps
- 2025-04-092 Bis** : Annule et remplace la délibération n°2025-04-092 : Accord cadre alloti à bons de commande pour le transport d'enfants et le transport occasionnel de personnes (période septembre 2025 – août 2028)
- 2025-04-093** Approbation d'une convention de constitution d'un groupement de commande pour l'achat mutualisé d'électricité (annexe)
- 2025-04-094** Appel d'offres ouvert pour un marché de fourniture d'électricité
- 2025-04-095** Office de Tourisme Communautaire (OTC) : approbation des Comptes Administratifs 2024 Principal et Annexe Commercialisation (annexes)
- 2025-04-096** Office de Tourisme Communautaire (OTC) : approbation des Budgets Primitifs 2025 Principal et Annexe Commercialisation (annexes)
- 2025-04-097** Demande du Groupement de Défense Sanitaire des Ardennes pour une aide complémentaire aux éleveurs pour le financement de la vaccination FCO et MHE des troupeaux ovins et bovins

2025-04-098 Bis : Annule et remplace la délibération n°2025-04-098 : Reversement de la part CPS aux Communes

C. AFFAIRES ÉCONOMIQUES

2025-04-099 Demande de la Société ACDL de reporter l'échéance de son crédit-bail

2025-04-100 Comité Local École Entreprise (CLEE) : participation financière au dispositif

D. SANTÉ

2025-04-101 Centre Intercommunal de Santé Ardenne Rives de Meuse (CISARM) : Approbation de la convention d'objectifs 2024-2027 mise à jour (annexe)

E. INFORMATION DU PRÉSIDENT SUR SES ACTES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

2025-04-102 Transmission du jugement du Conseil d'Etat relatif au contentieux FNGIR (annexe)

II RÉPONSES AUX QUESTIONS ECRITES

Séance du lundi 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le lundi quatorze avril à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Richard DEBOWSKI, M^{me} Mireille LARCHER (représentante de M. Pascal GILLAUD), M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, M^{me} Angélique WAUTOT (jusqu'au point 2025-04-085), M. Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, M. Dominique HAMAIDE, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Teddy BISKUPSKI (représentant de M. Bernard DEFORGE), M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET (à partir du point 2025-04-050), Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Jean GUION, M^{me} Evelynne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine BOURGEOIS, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Hervé FRANCOTTE (pouvoir à M. Philippe RAVIDAT), Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Fabien PRIGNON), M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Pascal GILLAUD (représenté par M^{me} Mireille LARCHER), Mathieu SONNET (pouvoir à M^{me} Magali CAPLET), M^{mes} Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. André ESCOBAR), Angélique WAUTOT (à partir du point 2025-04-086, pouvoir à M^{me} Jennifer PECHEUX), MM. Antoine DI CARLO (pouvoir à M^{me} Isabelle FABRE), Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE (représenté par M. Teddy BISKUPSKI), Jean-Claude GRAVIER (pouvoir à M^{me} Dominique FLORES), M. Sébastien PAULET (jusqu'au point 2025-04-049), M^{mes} BRIGITTE DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), Laure BARBE, Laetitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS.

M^{me} Dominique FLORES, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désignée par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2025-04-049 Avis sur la modification du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) (annexe)

Vu la loi NoTRE du 7 août 2015 créant les Schémas Régionaux Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET),

Entendu qu'intégrant différentes législations et schémas préexistants en matière d'environnement, de transports ou de biodiversité, le SRADDET est un document cadre pour les documents de planification, Schémas de Cohérence territoriales (SCoT) ou Plan Locaux d'Urbanisme (PLU), qui a pour objet de planifier le développement et l'aménagement des territoires sur le moyen et long terme. Il définit des règles générales avec lesquelles les documents d'urbanisme doivent être compatibles,

Entendu que le SRADDET de la Région Grand Est a été élaboré au cours des années 2018 et 2019 et a été approuvé par le Préfet le 24 janvier 2020,

Vu la délibération n°2019-04-086 du 11 avril 2019 approuvant le projet de SRADDET,

Vu les lois d'Orientation des Mobilités (LOM), Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) et Climat et Résilience,

Vu le lancement d'une phase de bilan et de concertation de la Région Grand-Est pour la modification du SRADDET,

Considérant une proposition globale de modification et concernant en majeure partie les règles du fascicule, une attention particulière étant à porter sur celles relatives à la territorialisation de la trajectoire vers la Zéro Artificialisation Nette (ZAN) jusqu'en 2050,

Considérant l'avis de la Région Grand Est, lors de la consultation des Personnes Publiques Associées, sur le projet de SCoT Nord-Ardenne qui valide les orientations posées dans le futur SCoT,

Considérant la nécessité d'être vigilant sur l'inclusion, par la Région Grand-Est, de la réécriture de deux règles directement liées au foncier et à la ZAN, à savoir :

- Règle 21 : « Renforcer les polarités de l'armature urbaine » : elle insiste davantage sur l'exigence de revitalisation des centralités en incitant à la définition de programmes globaux et multidimensionnel de renouvellement urbain (développement de l'habitat, du commerce et des activités économiques),
- Règle 22 : « Optimiser la production de logements » : elle redéfinit les modalités de définition de l'objectif de logements à produire en extension, en mettant en avant l'exigence de sincérité des prévisions démographiques,

Considérant le possible bouleversement des orientations posées par le SRADDET par la proposition de loi TRACE, présentée actuellement devant le Sénat,

Considérant la cohérence des orientations avec celles du SCoT Nord-Ardenne,

Considérant l'analyse du SRADDET modifié par le Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardenne signalant quelques règles dont le contenu va au-delà de ce que la réglementation nationale pose sur des domaines précis comme le foncier,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **prend acte** de l'ensemble des documents annexés, dont le comparatif des modifications des 3 documents composant le SRADDET,
- * **approuve** les remarques faites sur l'évolution du SRADDET,
- * **donne délégation** au Président pour informer la Région Grand-Est des remarques émises sur le document.

2025-04-050 Approbation du schéma directeur de développement du site de Charlemont (annexe)

Considérant l'intervention de la Communauté sur le plan patrimonial, économique et sur la gestion de Charlemont,

Considérant la volonté d'engager une opération globale de développement économique du site de Charlemont,

Considérant la volonté d'exclure la voiture du site, imposant de réfléchir à des alternatives décarbonées, notamment à un projet de transport par câble,

Considérant la nécessité de recruter une équipe pluridisciplinaire externe,

Entendu la remarque sur l'état sanitaire de la paroi sud du Fort, et la réponse apportée précisant que le projet intégrera nécessairement les travaux de sauvegarde des parois, qu'une enveloppe consacrée à celle-ci de 500 000 € par an pourrait dès à présent engager les réparations urgentes présentées au Bureau Communautaire réuni le 8 avril 2025,

Entendu l'inquiétude de M^{me} Isabelle BODART sur le budget alloué à la réparation des parois,

Entendu le Président préciser que la Communauté va bénéficier de nombreuses aides, notamment celles de la DRAC, de la Région, et potentiellement celle du Département. La restauration ne sera pas globale et se fera par tranches, elle sera très progressive,

Entendu le scepticisme de M. Claude WALLENDORFF sur le bike park et son interrogation relative au nombre de visiteurs que pourrait accueillir Charlemont par jour en haute saison, donnée nécessaire au dimensionnement du parking,

Entendu le Président évoquer le partenariat public privé pour mener à bien le projet du transport par câble, beaucoup d'entreprises de remontées mécaniques cherchent à diversifier leur portefeuille en raison du réchauffement climatique,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** le schéma directeur joint en annexe du présent, dont les grandes lignes sont :

1. Faciliter et organiser un accès du public, décarboné participant à l'attractivité du site : un transport par câble,
2. Créer une attraction inédite, pérenne, magnifiant l'atout du fort c'est-à-dire ses points de vue : un pas dans le vide (plateforme vitrée le long des remparts au-dessus du vide),
3. Créer un restaurant panoramique dans un lieu emblématique du site participant à la réhabilitation d'un ancien bâtiment de casernement, le bâtiment 22 situé sur la place d'armes,
4. S'engager dans un projet structurant respectueux du site et de ses différentes vocations perpétuant l'esprit de l'ancien Centre d'Entraînement Commando (CEC), le dépassement de soi : le Bike Park,
5. Poursuivre le développement des parties historiques dans sa dimension culturelle, patrimoniale, en lien avec le tourisme de mémoire.

* **décide** de décomposer ce schéma en 3 opérations :

- L'aménagement du Bike Park,
- Un marché global comprenant, le câble, le restaurant et le pas dans le vide,
- Une reconversion et restructuration des bâtiments.

* **décide** de recruter une équipe pluridisciplinaire externe pour accompagner la Communauté tout au long du projet,

* **fixe** un montant de 72 000 € TTC pour mener des études environnementales et de diagnostic des éléments historiques au droit des interventions supposées pour les aménagements des pistes du Bike Park,

* **décide** d'affiner l'étude de marché de la Communauté en vue d'obtenir les éléments de base aux consultations selon différents modèles économiques de portage y compris des éventuels modes de gestion des principaux équipements attendus :

- le téléphérique,
- le Bike Park,
- le restaurant panoramique,
- le pas dans le vide,
- le site culturel et touristique.

* **fixe** un montant de 120 000 € TTC, pour l'étude de programmation de ces équipements et assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le suivi du bon déroulement des étapes de ce projet d'envergure,

* **décide** de finaliser les opérations en cours à savoir :

- Phase 2 Accropierre pour un montant de 595 860,00 € TTC,
- Mise en accessibilité des salles de l'hôpital de siège, en priorité du rez-de chaussée pour une enveloppe de travaux de 143 000 € TTC.

B. AFFAIRES FINANCIÈRES

2025-04-051 Fixation des taux d'imposition de la Communauté pour 2025 et du produit de la taxe GEMAPI (annexes)

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 14 avril 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de maintenir les taux d'imposition de la Communauté à leurs niveaux 2024,

* **fixe** ainsi les taux d'imposition pour 2025 comme suit :

- | | | |
|---|--|---------|
| - | Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : | 17,95 % |
| - | Taxe sur le Foncier Bâti : | 21,44 % |
| - | Taxe sur le Foncier non Bâti : | 43,02 % |
| - | Taux de Cotisation Foncière des Entreprises : | 14,24 % |
| - | Taux Cotisation Foncière des Entreprises (ZAE) : | 16,22 % |
| - | Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères : | 00,00 % |

* **fixe** le produit de la Taxe GEMAPI pour 2025 à 200 000 €.

2025-04-052 Approbation du Compte de Gestion 2024 du Budget Primitif Annexe « Parc d'Activités Communautaire de GIVET » (PACOG)

Vu la délibération n°2025-04-053 du 14 avril 2025 approuvant le Compte Administratif 2024 du Budget Annexe « Parc d'Activités Communautaire de GIVET » (PACOG),

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 14 avril 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** le Compte de Gestion 2024 du Budget Annexe « Parc d'Activités Communautaire de GIVET » (PACOG).

2025-04-053 Approbation du Compte Administratif 2024 du Budget Primitif Annexe « Parc d'Activités Communautaire de GIVET » (PACOG)

Sur proposition de M. Daniel DURBECQ, 1^{er} Vice-Président, remplaçant le Président sorti de la salle,

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 14 avril 2025,

Entendu l'interrogation de M. WALLENDORFF sur la signature de la vente des terrains à la SCI Immo Liv,

Entendu le Président lui répondre que cette vente sera imputée sur le budget 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** le Compte Administratif 2024 du Budget Annexe « Parc d'Activités Communautaire de GIVET » (PACOG), dont la balance est la suivante :

Section	Dépenses en €	Recettes en €	Résultat en €
Fonctionnement	19 000,00	62 769,76	43 769,76
Investissement	952 515,59	19 000,00	-933 515,59
TOTAUX	971 515,59	81 769,76	-889 745,83

* **constate** qu'il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 43 769,76 € et un déficit d'investissement de 933 515,95 €,

* **prend acte** de l'absence de restes à réaliser et de rattachements.

2025-04-054 Affectation des résultats du Compte Administratif 2024 sur le Budget Primitif Annexe « Parc d'Activités Communautaire de GIVET » (PACOG) pour 2025

Vu les délibérations n°2025-04-052 et n°2025-04-053 du 14 avril 2025, approuvant les Comptes Administratif et de Gestion 2024 du Budget Annexe « Parc d'Activités Communautaire de GIVET » (PACOG),

Considérant que le Compte Administratif 2024 du Budget Primitif Annexe « Parc d'Activités Communautaire de GIVET » (PACOG) laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 43 769,76 € et un déficit d'investissement de 933 515,59 €,

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 14 avril 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de reporter le déficit d'investissement, soit 933 515,59 € au compte 001 « *Déficit d'investissement reporté* »,

* **décide** de reporter l'excédent de fonctionnement disponible, soit 43 769,76 € au compte 002 « *Excédent de fonctionnement reporté* » de la section de fonctionnement.

2025-04-055 Approbation du Budget Primitif Annexe 2025 du « Parc d'Activités Communautaire de GIVET » (PACOG)

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 14 avril 2025,

Entendu M. WALLENDORFF préciser qu'il vote contre ce budget en raison des questions de réserves foncières,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :

Contre : M. Claude WALLENDORFF

* **approuve** le Budget Primitif Annexe du « Parc d'Activités Communautaire de Givet » (PACOG) 2025, dont l'équilibre global est le suivant :

Section	Dépenses en €	Recettes en €
Fonctionnement	933 515,59	933 515,59
Investissement	933 515,59	933 515,59
TOTAUX	1 867 031,18	1 867 031,18

2025-04-056 Approbation du Compte de Gestion 2024 du Budget Annexe de la Délégation de Service Public pour RIVÉA

Vu la délibération n°2025-04-057 du 14 avril 2025 approuvant le Compte Administratif du Budget Annexe de la Délégation de Service Public pour RIVÉA pour 2024,

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 14 avril 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** le Compte de Gestion 2024 du Budget Annexe de la Délégation de Service Public pour RIVÉA.

2025-04-057 Approbation du Compte Administratif 2024 du Budget Annexe de la Délégation de Service Public pour RIVÉA

Sur proposition de M. Daniel DURBECQ, 1^{er} Vice-Président, remplaçant le Président sorti de la salle,

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 14 avril 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** le Compte Administratif 2024 du Budget Annexe de la Délégation de Service Public pour RIVÉA, dont la balance est la suivante :

Section	Dépenses en €	Recettes en €	Résultat en €
Fonctionnement	1 345 239,85	1 360 278,93	15 039,08
Investissement	0,00	50 971,08	50 971,08
TOTAUX	1 345 239,85	1 411 250,01	66 010,16

- * **constate** qu'il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 15 039,08 €, et un excédent d'investissement de 50 971,08 €,

- * **prend acte** de l'absence de rattachement et de restes à réaliser.

2025-04-058 Affectation des résultats du Compte Administratif 2024 sur le Budget Primitif Annexe de la Délégation de Service Public pour RIVÉA 2025

Vu les délibérations n°2025-04-056 et n°2025-04-057 du 14 avril 2025, approuvant les Comptes Administratif et de Gestion 2024 du Budget Annexe de la Délégation de Service Public pour RIVÉA,

Considérant que le Compte Administratif 2024 du Budget Primitif Annexe Délégation de Service Public pour RIVÉA laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 15 039,08 € et un excédent d'investissement de 50 971,08 €,

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 14 avril 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** de reporter l'excédent d'investissement, en totalité, soit 50 971,08 € au compte 001 « *Excédent d'investissement reporté* » de la section d'investissement,
- * **décide** de reporter l'excédent de fonctionnement, disponible, soit 15 039,08 € au compte 002 « *Excédent de fonctionnement reporté* » de la section de fonctionnement.

2025-04-059 Approbation du Budget Primitif Annexe 2025 de la Délégation de Service Public pour RIVÉA

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 14 avril 2025,

Vu les corrections des erreurs figurant dans la note de présentation,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** le Budget Primitif Annexe 2025 de la Délégation de Service Public pour Rivéa, dont l'équilibre global est le suivant :

Section	Dépenses en €	Recettes en €
Fonctionnement	2 155 250,00	2 155 250,00
Investissement	60 221,08	60 221,08
TOTAUX	2 215 471,08	2 215 471,08

2025-04-060 Subvention d'Equilibre du Budget Principal au Budget Primitif Annexe 2025 de la Délégation de Service Public pour RIVÉA

Vu sa délibération n°2024-04-059 du 14 avril 2025, approuvant le Budget Primitif Annexe 2025 de la Délégation de Service Public de Rivéa,

Considérant la nécessité d'équilibrer ce Budget grâce à une subvention du Budget Principal de la Communauté,

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 14 avril 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** d'affecter au Budget Primitif Annexe de la Délégation de Service Public de Rivéa 2025 une subvention d'équilibre de 1 974 210,92 €.

2025-04-061 Approbation du Compte de Gestion 2024 du Budget Annexe de la Délégation de Service Public pour TerrAltitude

Vu la délibération n°2025-04-062 du 14 avril 2025 approuvant le Compte Administratif du Budget Annexe de la Délégation de Service Public pour TerrAltitude pour 2024,

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 14 avril 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** le Compte de Gestion 2024 du Budget Annexe de la Délégation de Service Public pour TerrAltitude.

2025-04-062 Approbation du Compte Administratif 2024 du Budget Annexe de la Délégation de Service Public pour TerrAltitude

Sur proposition de M. Daniel DURBECQ, 1^{er} Vice-Président, remplaçant le Président sorti de la salle,

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 14 avril 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** le Compte Administratif 2024 du Budget Annexe de la Délégation de Service Public pour TerrAltitude, dont la balance est la suivante :

Section	Dépenses en €	Recettes en €	Résultat en €
Fonctionnement	275 043,63	280 912,63	5 869,00
Investissement	14 489,07	20 401,70	5 912,63
TOTAUX	289 532,70	301 314,33	11 781,63

- * **constate** qu'il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 5 869,00 €, et un excédent d'investissement de 5 912,63 €,

- * **prend acte** de l'absence de rattachement et de restes à réaliser.

2025-04-063 Affectation des résultats du Compte Administratif 2024 sur le Budget Primitif Annexe de la Délégation de Service Public pour TerrAltitude 2025

Vu les délibérations n°2025-04-061 et n°2025-04-062 du 14 avril 2025, approuvant les Comptes Administratif et de Gestion 2024 du Budget Annexe de la Délégation de Service Public pour TerrAltitude,

Considérant que le Compte Administratif 2024 du Budget Primitif Annexe Délégation de Service Public pour TerrAltitude laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 5 869,00 € et un excédent d'investissement de 5 912,63 €,

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 14 avril 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de reporter l'excédent d'investissement en totalité, soit 5 912,63 €, au compte 001 « Excédent d'investissement reporté » de la section d'investissement,

* **décide** de reporter l'excédent de fonctionnement disponible, soit 5 869,00 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement.

2025-04-064 Approbation du Budget Primitif Annexe Délégation de Service Public pour TerrAltitude pour 2025

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 14 avril 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** le Budget Primitif Annexe 2025 de la Délégation de Service Public pour TerrAltitude, dont l'équilibre global est le suivant :

Section	Dépenses en €	Recettes en €
Fonctionnement	125 600,00	125 600,00
Investissement	11 512,63	11 512,63
TOTAUX	137 112,63	137 112,63

2025-04-065 Subvention d'Equilibre du Budget Principal au Budget Primitif Annexe 2025 de la Délégation de Service Public pour TerrAltitude

Vu sa délibération n°2025-04-064 du 14 avril 2025, approuvant le Budget Primitif Annexe 2025 de la Délégation de Service Public de Terraltitude,

Considérant la nécessité d'équilibrer ce Budget grâce à une subvention du Budget Principal de la Communauté,

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 14 avril 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** d'affecter au Budget Primitif Annexe de la Délégation de Service Public de Terraltitude 2025 une subvention d'équilibre de 89 631 €.

2025-04-066 Approbation du Compte de Gestion du Budget Annexe du CISE pour 2024

Vu la délibération n°2025-04-067 du 14 avril 2025 approuvant le Compte Administratif du Budget Annexe du CISE pour 2024,

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 14 avril 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** le Compte de Gestion 2024 du Budget Annexe du CISE.

2025-04-067 Approbation du Compte Administratif du Budget Annexe du CISE pour 2024

Sur proposition de M. Daniel DURBECQ, 1^{er} Vice-Président, remplaçant le Président sorti de la salle,

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 14 avril 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** le Compte Administratif 2024 du Budget Annexe du CISE dont la balance est la suivante :

Section	Dépenses en €	Recettes en €	Résultat en €
Fonctionnement	198 167,69	378 518,02	180 350,33
Investissement	76 796,39	16 224,65	-60 571,74
TOTAUX	274 964,08	394 742,67	119 778,59

* **constate** qu'il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 180 350,33 € et un déficit d'investissement de 60 571,74 €,

* **prend acte** de l'absence de restes à réaliser.

2025-04-068 Affectation des résultats du Compte Administratif 2024 du Budget Annexe CISE sur le Budget 2025

Vu les délibérations n°2025-04-066 et n°2025-04-067 du 14 avril 2025, approuvant les Comptes Administratif et de Gestion 2024 du Budget Annexe du CISE,

Considérant que le Compte Administratif 2024 du Budget annexe du CISE laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 180 350,33 € ainsi qu'un déficit d'investissement de 60 571,74 €,

Considérant la demande de la Préfecture de corriger la différence d'excédent de 5 centimes et en vue de passer au Compte Financier Unique (CFU),

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 14 avril 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** de reporter le déficit d'investissement, soit 60 571,74 €, au compte 001 « *Déficit d'investissement reporté* » de la section d'investissement,
- * **décide** d'affecter 60 571,74 €, à hauteur du déficit, au compte 1068 « *Excédents de fonctionnement capitalisés* »,
- * **décide** de reporter l'excédent de fonctionnement disponible, soit 119 778,59 € augmenté de 0,05 € de correction, soit 119 778,64 € au compte 002 « *Excédent de fonctionnement reporté* » de la section de fonctionnement.

2025-04-069 Modification de la délibération n°2024-04-072 du 18 avril 2024 : Approbation des AP (Autorisations de programme) / CP (Crédits de paiement) du Budget du CISE

Considérant que la Communauté doit mettre en place le système des AP/CP en investissement et des AE/CP en fonctionnement, conformément à la nomenclature M57,

Vu la délibération n°2024-04-072 du 18 avril 2024, approuvant l'AP pour le Budget du CISE,

Considérant la nécessité de modifier ladite délibération,

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 14 avril 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** la modification de l'AP votée en 2024 comme suit :

Extension du CISE	AP votée en 2024 € HT	Actualisation de l'AP € HT	CP 2024 en €	CP 2025 voté en €	CP 2026 en €	Commentaires
Dépenses	2 899 000	Ajustement HT : +35 000 2 934 000	123 000 Réalisé : 69 872,02	1 430 000	1 434 127,98	
Recettes			123 000 Réalisé : 0	435 000		- DETR : 850 280 € - Fonds Européens espérés : 600 000 € - Solde à financer : CCARM : 1 483 720 €

2025-04-070 Approbation du Budget Primitif Annexe 2025 du CISE

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 14 avril 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** le budget Primitif Annexe 2025 du CISE, dont l'équilibre global est le suivant :

Section	Dépenses en €	Recettes en €
Fonctionnement	1 224 542,00	1 224 542,00
Investissement	1 512 893,74	1 512 893,74
TOTAUX	2 737 435,74	2 737 435,74

2025-04-071 Subvention d'Equilibre du Budget Principal au Budget Primitif Annexe 2025 du CISE

Vu sa délibération n° 2025-04-070 du 14 avril 2025, approuvant le Budget Primitif Annexe 2025 du CISE,

Considérant la nécessité d'équilibrer ce Budget grâce à une subvention du Budget Principal de la Communauté,

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 14 avril 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** d'affecter au Budget Annexe du CISE 2025, une subvention d'équilibre de 1 066 141,36 € depuis le Budget Principal de la Communauté pour 2025.

2025-04-072 Approbation du Compte de Gestion 2024 du Budget Annexe Locations TVA Mobilières

Vu la délibération n°2025-04-073 du 14 avril 2025 approuvant le Compte Administratif du Budget Annexe Locations TVA Mobilières pour 2024,

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 14 avril 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** le Compte de Gestion 2024 du Budget Annexe Locations TVA Mobilières.

2025-04-073 Approbation du Compte Administratif 2024 du Budget Annexe Locations TVA Mobilières

Sur proposition de M. Daniel DURBECQ, 1^{er} Vice-Président, remplaçant le Président sorti de la salle,

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 14 avril 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** le Compte Administratif 2024 du Budget Annexe TVA Locations Mobilières, dont la balance est la suivante :

Section	Dépenses en €	Recettes en €	Résultat en €
Fonctionnement	142 908,97	251 428,21	108 519,24
Investissement	48 224,34	340 649,45	292 425,11
TOTAUX	191 133,31	592 077,66	400 944,35

* **constate** qu'il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 108 519,24 €, et un excédent d'investissement de 292 425,11 €,

* **prend acte** de l'absence de restes à réaliser.

2025-04-074 Affectation des résultats du Compte Administratif 2024 sur le Budget Primitif Annexe Locations TVA Mobilières pour 2025

Vu les délibérations n°2025-04-072 et n°2025-04-073 du 14 avril 2025, approuvant les Comptes Administratif et de Gestion 2024 du Budget Annexe Locations TVA Mobilières,

Considérant que le Compte Administratif 2024 du Budget Annexe Locations TVA Mobilières laisse apparaître un excédent de fonctionnement 108 519,24 €, ainsi qu'un excédent d'investissement de 292 425,11 €,

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 14 avril 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de reporter l'excédent d'investissement, soit 292 425,11 €, au compte 001 « *Excédent d'investissement reporté* » de la section d'investissement,

* **décide** de reporter l'excédent de fonctionnement, soit 108 519,24 €, au compte 002 « *Excédent de fonctionnement reporté* » de la section de fonctionnement.

2025-04-075 Approbation du Budget Primitif Annexe 2025 Locations TVA Mobilières

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 14 avril 2025,

Entendu la proposition de réflexion de M. WALLENDORFF sur l'acquisition d'un deuxième bateau que la Communauté placerait à REVIN afin de satisfaire la clientèle revinoise et de permettre au Charlemagne de rester à GIVET,

Entendu le Président rappeler les difficultés rencontrées avec la gestion du Charlemagne, l'acquisition d'un deuxième bateau doublerait ces problèmes,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** le Budget Primitif Annexe Locations TVA Mobilières 2025, dont l'équilibre global est le suivant :

Section	Dépenses en €	Recettes en €
Fonctionnement	152 745,07	152 745,07
Investissement	418 525,42	418 525,42
TOTAUX	571 270,49	571 270,49

2025-04-076 Subvention d'Equilibre du Budget Principal au Budget Primitif Annexe 2025 Locations TVA Mobilières

Vu sa délibération n° 2025-04-075 du 14 avril 2025, approuvant le Budget Primitif Annexe Locations TVA Mobilières 2025,

Considérant la nécessité d'équilibrer ce Budget grâce à une subvention du Budget Principal de la Communauté,

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 14 avril 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** d'affecter au Budget Annexe Locations TVA Mobilières 2025 une subvention d'équilibre de 8 525,83 € depuis le Budget Principal de la Communauté de Communes pour 2025.

2025-04-077 Approbation du Compte de Gestion 2024 du Budget Primitif Annexe Locations TVA Immobilières

Vu la délibération n°2025-04-078 du 14 avril 2025 approuvant le Compte Administratif 2024 du Budget Primitif Annexe Locations TVA Immobilières,

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 14 avril 2025,

Entendu le désaccord de M. WALLENDORFF sur l'installation des services techniques de la Communauté dans les cellules 1 et 3 de l'hôtel d'entreprises du PACoG,

Entendu le Président rappeler qu'à l'heure actuelle, l'installation des services techniques de la Communauté n'empêchent en rien l'installation d'éventuelles entreprises dans l'hôtel d'entreprises du PACoG,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** le Compte de Gestion 2024 du Budget Primitif Annexe Locations TVA Immobilières.

2025-04-078 Approbation du Compte Administratif 2024 du Budget Primitif Annexe Locations TVA Immobilières

Sur proposition de M. Daniel DURBECQ, 1^{er} Vice-Président, remplaçant le Président sorti de la salle,

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 14 avril 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **constate** le Compte Administratif 2024 du Budget Annexe Locations TVA Immobilières, dont la balance générale est la suivante :

Section	Dépenses en €	Recettes en €	Résultat en €
Fonctionnement	527 196,24	1 453 515,27	926 319,03
Investissement	16 438 536,98	10 996 853,81	-5 441 683,17
TOTAUX	16 965 733,22	12 450 369,08	-4 515 364,14

* **constate** qu'il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 926 319,03 € et un déficit d'investissement de 5 441 683,17 €,

* **approuve** les restes à réaliser qu'il comprend pour 4 004 571,27 € en dépenses d'investissement et 10 230 009,09 € en recettes d'investissement.

2025-04-079 Affectation du résultat Budget Primitif Annexe Locations TVA Immobilières pour 2024

Vu ses délibérations n°2025-04-077 et n°2025-04-078 du 14 avril 2025, approuvant les Comptes Administratif
et de Gestion 2024 du Budget Primitif Annexe Locations TVA Immobilières,

Considérant que le Compte Administratif 2024 du Budget Annexe Locations TVA Immobilières laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 926 319,03 €, ainsi qu'un déficit d'investissement de 5 441 683,17 €,

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 14 avril 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** de reporter le déficit d'investissement en totalité, soit 5 441 683,17 € au compte c/001 « *Déficit d'investissement reporté* » de la section d'investissement,
- * **décide** de reporter l'excédent de fonctionnement disponible, soit 926 319,03 € au compte 002 « *Excédent de fonctionnement reporté* »,
- * **décide** de reporter les restes à réaliser qu'il contient, soit 4 044 571,27 € en dépenses d'investissement et 10 230 009,09 € en recettes d'investissement.

2025-04-080 Approbation du Budget Primitif Annexe Locations TVA Immobilières pour 2025

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 14 avril 2025,

Entendu M. WALLENDORFF préciser qu'il vote contre ce budget en raison de l'installation des services techniques de la CCARM dans l'hôtel d'entreprises, et de la lenteur de la résorption des friches Ardenity et SM Etiquettes,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :

Contre : M. Claude WALLENDORFF

- * **approuve** le Budget Primitif Locations TVA Immobilières 2025, dont l'équilibre global est le suivant :

Section	Dépenses en €	Recettes en €
Fonctionnement	1 297 639,03	1 297 639,03
Investissement	11 675 951,11	11 675 951,11
TOTAUX	12 973 590,14	12 973 590,14

2025-04-081 Approbation du Compte de Gestion du Budget Annexe GEMAPI pour 2024

Vu la délibération n°2025-04-082 du 14 avril 2025 approuvant le Compte Administratif du Budget Annexe GEMAPI pour 2024,

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 14 avril 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** le Compte de Gestion 2024 du Budget Annexe GEMAPI.

2025-04-082 Approbation du Compte Administratif du Budget Annexe GEMAPI pour 2024

Sur proposition de M. Daniel DURBECQ, 1^{er} Vice-Président, remplaçant le Président sorti de la salle,

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 14 avril 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** le Compte Administratif 2024 du Budget Annexe GEMAPI, dont la balance est la suivante :

Section	Dépenses en €	Recettes en €	Résultat en €
Fonctionnement	137 541,97	9 443 459,04	9 305 917,07
Investissement	44 321,00	59 269,15	14 948,15
TOTAUX	181 862,97	9 502 728,19	9 320 865,22

* **constate** qu'il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 9 305 917,07 € et un excédent d'investissement de 14 948,15 €,

* **constate** des restes à réaliser pour 48 564 € en dépenses d'investissement et 80 022,10 € en recettes d'investissement,

* **prend acte** de l'absence de rattachement.

2025-04-083 Affectation des résultats du Compte Administratif 2024 sur le Budget Primitif Annexe GEMAPI 2025

Vu les délibérations n°2025-04-081 et n°2025-04-082 du 14 avril 2025, approuvant les Comptes Administratif et de Gestion 2024 du Budget Annexe GEMAPI,

Considérant que le Compte Administratif 2024 du Budget Annexe GEMAPI laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 9 305 917,07 €, ainsi qu'un excédent d'investissement de 14 948,15 €,

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 14 avril 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** de reporter l'excédent d'investissement en totalité, soit 14 948,15 €, au compte 001 « *Excédent d'investissement reporté* » de la section d'investissement,
- * **décide** de reporter les restes à réaliser qu'il contient, soit 48 564 € en dépenses d'investissement, et 80 022,10 € en recettes d'investissement,
- * **décide** de reporter l'excédent de fonctionnement, soit 9 305 917,07 € au compte 002 « *Excédent de fonctionnement reporté* » de la section de fonctionnement.

2025-04-084 Approbation des AP (Autorisations de Programme) / CP (Crédits de paiement) du Budget GEMAPI

Considérant que la Communauté doit mettre en place le système des AP/CP en investissement et des AE/CP en fonctionnement, conformément à la nomenclature M57,

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 14 avril 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :

Contre : M. Claude WALLENDORFF

- * **approuve** l'AP suivante pour le Budget 2025 GEMAPI, modifiant le montant de l'AP votée en 2024 comme suit :

Extension du CISE	AP votée en 2024	Actualisation de l'AP	CP 2024 en €	CP 2025 voté en €	CP 2026 en €	CP 2027 en €	CP 2028 en €	CP 2029 en €	Commentaires
Dépenses	11 036 488 € HT soit 13 243 785,60 € TTC	Ajustement : +126 289,02 € HT Nouveau montant 11 162 777,02 € HT Nouveau montant : 13 395 332,42 € TTC	1 325 000 Réalisé : 0	1 378 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	6 016 492,42	
Recettes			8 829 158						- Compensation financière Etat : 8 829 158 € (VSF) - FCTVA : 2 197 370,33 € - Solde à financer : CCARM et autres financeurs : 2 368 804,09 €

2025-04-085 Approbation du Budget Primitif Annexe 2025 GEMAPI

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 14 avril 2025,

Entendu M. WALLENDORFF préciser qu'il vote contre ce budget en raison de la lenteur de la remise en état de la Digue du Port et de l'absence de prise en compte de la rétroactivité des dépenses de la Ville de Givet,

Entendu le Président saluer les échanges actuels avec la Ville de GIVET sur le transfert de la compétence GEMAPI,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :

Contre : M. Claude WALLENDORFF

* **approuve** le Budget Primitif Annexe GEMAPI 2025, voté en suréquilibre en section d'investissement :

Section	Dépenses en €	Recettes en €
Fonctionnement	9 505 917,07	9 505 917,07
Investissement	1 679 984,00	9 131 142,00
TOTAUX	11 185 901,07	18 637 059,07

2025-04-086 Approbation du Compte de Gestion 2024 du Budget Primitif Principal de la Communauté

Vu la délibération n°2025-04-087 du 14 avril 2025 approuvant le Compte Administratif 2024 du Budget Primitif Principal,

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 14 avril 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** le Compte de Gestion 2024 du Budget Primitif Principal de la Communauté.

2025-04-087 Approbation du Compte Administratif 2024 du Budget Primitif Principal de la Communauté

Sur proposition de M. Daniel DURBECQ, 1^{er} Vice-Président, remplaçant le Président sorti de la salle,

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 14 avril 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** le Compte Administratif 2024 du Budget Primitif Principal, dont la balance générale est la suivante :

Section	Dépenses en €	Recettes en €	Résultat en €
Fonctionnement	40 972 981,30	48 984 281,18	8 011 299,88
Investissement	7 010 987,90	7 439 293,31	428 305,41
TOTAUX	47 983 969,20	56 423 574,49	8 439 605,29

* **constate** qu'il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 8 011 299,88 € et un excédent d'investissement de 428 305,41 €,

* **approuve** les restes à réaliser qu'il comprend pour 3 035 800,91 € en dépenses d'investissement et 1 839 869,59 € en recettes d'investissement.

2025-04-088 Affectation des résultats du Compte Administratif 2024 sur le Budget Primitif Principal 2025

Vu ses délibérations n°2025-04-086 et n°2025-04-087 du 14 avril 2025, approuvant les Comptes Administratif et de Gestion 2024 du Budget Primitif Principal,

Considérant l'excédent de fonctionnement 2024 qui s'élève à 8 011 299,88 € et l'excédent d'investissement qui s'élève à 428 305,41 €,

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 14 avril 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** de reporter les restes à réaliser en investissement à hauteur de 3 035 800,91 € en dépenses et 1 839 869,59 € en recettes,
- * **décide** d'affecter 767 625,91 € au compte 1068 « *Excédents de fonctionnement capitalisés* »,
- * **décide** de reporter l'excédent d'investissement en totalité, soit 428 305,41 €, au compte 001 : « *Excédent d'investissement reporté* »,
- * **décide** de reporter l'excédent de fonctionnement disponible pour 7 243 673,97 € au compte 002 « *Excédent de fonctionnement reporté* ».

2025-04-089 Modification des CP (Crédits de Paiement) du Budget Primitif Principal

Considérant que la Communauté doit mettre en place le système des AP/CP en investissement et des AE/CP en fonctionnement, conformément à la nomenclature M57,

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 17 avril 2024,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** les CP suivants pour le Budget Principal comme suit :

Autorisations d'engagement

	AP votée	CP 2024 en €	CP 2025 en €	CP 2026 en €	CP 2027 en €	CP 2028 en €
OPAH RR	2 290 000	458 000	470 000	458 000	458 000	446 000

Autorisations de programme

Programme Global de Revitalisation (08524PGR)	AP votée	CP 2024 en €	CP 2025 en €	CP 2026 en €
Enveloppe d'aide (AIEC et aide à la requalification de locaux commerciaux vacants)	330 000	110 000 Réalise : 33 424	186 576	110 000

Travaux de sauvegarde des vestiges (AP12324 vestiges)	AP votée	CP 2024 en €	CP 2025 en €	CP 2026 à 2031 en €
	436 300	58 300 Réalise : 14 050,88	89 249,12	55 500

2025-04-090 Approbation du Budget Primitif Principal de la Communauté pour 2025

Vu ses délibérations n° 2025-04-060, n° 2025-04-065, n° 2025-04-071, et n° 2025-04-076, du 14 avril 2025, approuvant les subventions d'équilibre du Budget Principal de la Communauté vers les Budgets Administratifs Annexes de la Délégation de Service Public pour RIVÉA, de la Délégation de Service Public pour TerrAltitude, du CISE, Locations TVA Mobilières, pour 2025,

Vu sa délibération n°2025-04-088 du 14 avril 2025, approuvant l'affectation des résultats du Compte Administratif 2024 sur le Budget Principal de la Communauté pour 2025,

Considérant la proposition du Budget Principal 2025 du Président,

Entendu les modifications apportées notamment l'annulation de titres sur l'exercice antérieur,

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 14 avril 2025,

Entendu l'interrogation de M. Dominique HAMAIDE sur les Maisons France Services,

Entendu le Président lui répondre que le dossier est en cours, le service pourrait être itinérant,

Entendu M. WALLENDORFF préciser qu'il vote contre le Budget Primitif Principal de la Communauté notamment en raison de la dotation de solidarité communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :

Contre : M. Claude WALLENDORFF

* **approuve** le Budget Primitif Principal de la Communauté pour 2025, dont l'équilibre global est le suivant :

Section	Dépenses en €	Recettes en €
Fonctionnement	51 714 420,97	51 714 420,97
Investissement	14 609 570,95	14 609 570,95
TOTAUX	66 323 991,92	66 323 991,92

2025-04-091 Constitution d'une provision pour le financement du Compte Epargne-Temps

Vu la délibération n°2007-12-284 du 26 décembre 2007 instaurant le Compte Epargne-Temps (CET) pour les agents titulaires et contractuels,

Considérant la nécessité de constituer des provisions budgétaires afin de couvrir le coût des congés accordés au titre du CET, conformément à la nomenclature comptable M57,

Considérant un montant total valorisable de 112 494,50 €,

Vu la délibération n° 2024-04-091 du 18 avril 2024 constituant une provision d'un montant de 103 060,50 € pour le Budget Primitif 2024,

Considérant le besoin d'ajuster cette provision de 9 434 € pour financer le Compte Epargne-Temps,

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 14 avril 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** d'augmenter la provision de 103 060,50 € de 9 434 € et de constituer ainsi une provision totale de 112 494,50 €,

* **prend acte** des modalités comptables des provisions selon le régime de droit commun semi-budgétaire.

2025-04-092 Bis : Annule et remplace la délibération n°2025-04-092 : Accord cadre alloti à bons de commande pour le transport d'enfants et le transport occasionnel de personnes (période septembre 2025 – août 2028)

Vu la prise en charge, par la Communauté de Communes, par voie de marchés publics allotis du transport des scolaires de son territoire vers les piscines, vers les équipements sportifs pour les enfants des sections sportives, ainsi que des déplacements occasionnels,

Considérant la date de fin du marché n°22 AS 01 05 fixée au 31 août 2025,

Vu les dispositions du Code de la Commande Publique, notamment des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5,

Vu les articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du même Code,

Considérant la relève des seuils des appels d'offres à 221 000 € HT applicables aux marchés publics depuis le 1^{er} janvier 2024, la procédure employée étant celle de l'accord cadre alloti à bons de commande,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **autorise** le Président à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert,

* **autorise** la publication d'un avis d'appel à la concurrence pour un accord cadre à bons de commandes allotis pour des prestations de service de transports selon la décomposition suivante :

- forme d'un accord cadre, mono attributaire, à bons de commande,
- durée ferme de 3 ans, soit du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2028 inclus,
- procédure d'appel d'offres ouvert selon l'allotissement et les seuils de commande suivants :

Lot 1	Transport des enfants du secteur de GIVET/ VIREUX dans le cadre d'activités scolaires et sportives :	Définition des secteurs
		Enfants scolarisés dans le secteur de GIVET/VIREUX concerne les communes de :
	≡ Scolaires vers la piscine communautaire de Vireux Wallerand ≡ Élèves de la section sportive du collège de Vireux Wallerand vers le terrain de football de Vireux-Molhain ≡ Scolaires de la section multidisciplinaire du collège VAUBAN à GIVET vers les sites sportifs concernés	≡ Givet, ≡ Aubrives, ≡ Vireux-molhain, ≡ Vireux-wallerand ≡ Hargnies ≡ Chooz
Lot 2	Transport des enfants du secteur de FUMAY / REVIN dans le cadre d'activités scolaires et sportives :	Enfants scolarisés dans le secteur de FUMAY/REVIN concerne les communes de :
	≡ Scolaires vers les piscines communautaires de REVIN, FUMAY, VIREUX-WALLERAND (config 3 piscines) ≡ Scolaires vers les piscines communautaires de REVIN, VIREUX-WALLERAND (config 2 piscines)	≡ Haybes, ≡ Fumay, ≡ Revin
Lot 3	Transport occasionnel de personnes :	Lieux de départ
	≡ Comme par exemple des élus de la Communauté à l'occasion de la mission d'étude... ≡ Scolaires dans le cadre d'actions ponctuelles (sensibilisation à la protection de l'environnement, sorties de la classe foot, etc...)	Les départs s'effectueront depuis les communes du territoire de la CCARM (soit de GIVET à REVIN-ANCHAMPS) sauf spécifications différentes demandées au devis préalable

2025-04-093 Approbation d'une convention de constitution d'un groupement de commande pour l'achat mutualisé d'électricité (annexe)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande publique notamment son article L.2113-6,

Vu le Code de l'Energie,

Considérant l'intérêt de poursuivre la mutualisation de certains achats et de certaines prestations de services au vu de l'impact financier des achats d'énergie,

Considérant les différents lots de ce marché, relatifs à la puissance en Kva utilisée dans les différents bâtiments,

Considérant que la SPL Rives de Meuse n'est concernée que par le lot n°1 concernant les contrats dont la puissance souscrite est supérieure à 36 Kva,

Considérant que la Régie Intercommunale de l'Assainissement ne s'engage sur aucun des deux lots, sauf évolution de ses besoins,

Vu le projet de convention de groupement de commande publique avec la SPL Rives de Meuse et les Régies Intercommunales de l'Eau et de l'Assainissement, annexé,

Considérant que cette convention de groupement de commande publique est prévue pour couvrir la durée nécessaire à la réalisation des prestations et laisse la possibilité d'adhésion de nouveaux membres,

Entendu le souhait des Régies de l'eau et de l'assainissement de disposer d'un marché de 3 ans voir 4 ans afin d'avoir une visibilité sur une longue durée des impacts du coût de l'électricité sur le prix de l'eau,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **autorise** le Président à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour la fourniture d'électricité,
- * **approuve** le projet de convention n°02/2025 de groupement de commande publique, liant la Communauté de Communes avec la SPL Rives de Meuse, les Régies Intercommunales de l'Eau et de l'Assainissement, pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} septembre 2025,
- * **autorise** le Président à signer ladite convention,
- * **donne délégation** au Président pour rédiger et signer tous documents nécessaires à la concrétisation de ces décisions, y compris la signature du marché,
- * **autorise** le Président à mettre en application toutes les décisions de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

2025-04-094 Appel d'offres ouvert pour un marché de fourniture d'électricité

La Communauté a lancé, en 2023, un marché alloti pour l'achat d'électricité pour le compte du groupement de commande publique (CCARM + SPL + Régies eau & assainissement). Le premier lot concerne les points de consommation à tarif jaunes (sup. à 36 KVA), et le second, les points de consommation à tarif bleus (inf/= à 36 KVA),

Considérant une procédure infructueuse et l'attribution des deux lots à E.D.F à l'issue d'une procédure négociée,

Considérant la date de fin du marché au 31 août 2025,

Considérant la volonté de mutualisation de cet achat avec la SPL Rives de Meuse, la Régie Intercommunale de l'Eau et la Régie Intercommunale de l'Assainissement dans le cadre d'un groupement de commande publique porté par la Communauté de Communes.

Considérant la relève des seuils des appels d'offres à 221 000 € HT applicables aux marchés publics depuis le 1^{er} janvier 2024,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **autorise** le Président à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour la fourniture d'électricité, à rédiger et signer tous documents nécessaires à la concrétisation de la consultation relative à la procédure d'appel d'offres,
- * **approuve** l'introduction, au marché, d'une variante d'optimisation tarifaire liée à la durée du contrat pour :
 - En base = 12 mois, Variante 1 = 24 mois, variante 2 = 36 mois,
 - En maintenant le régime de prix ferme quelle que soit la durée retenue.
- * **autorise** le Président à lancer le marché en appel d'offres ouvert pour le compte du groupement,
- * **approuve** les décisions de la CAO,
- * **autorise** le Président à signer les pièces du marché avec le candidat que la CAO aura retenu, la volatilité des prix de l'énergie ne permettant pas aux candidats de maintenir la validité de leurs offres au-delà de quelques heures.

2025-04-095 Office de Tourisme Communautaire (OTC) : approbation des Comptes Administratifs 2024 Principal et Annexe Commercialisation (annexes)

Vu les 2 Comptes Administratifs de l'OTC approuvés lors du Comité de Direction du 3 avril 2025,

Vu la présentation de ces Comptes Administratifs par le Directeur de l'Office de Tourisme,

Entendu l'interrogation de M. Claude WALLENDORFF sur les raisons du résultat négatif du Charlemagne,

Entendu l'exposé de M. Pascal RODRIGUES, Directeur de l'OTC, sur les dépenses d'entretiens du bateau, la baisse de fréquentation de la clientèle groupe (environ 30%) due à l'augmentation du coût des transports en bus et du coût de la vie et une saison météorologique moyenne,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** le Compte Administratif 2024 du Budget Principal de l'OTC, dont la balance générale est la suivante :

Intitulés	Dépenses €	Recette €	Résultat €
Fonctionnement	459 475,21	481 075,70	+21 600,49
Investissement	36 723,35	69 693,47	+32 970,12
Totaux	496 198,56	550 769,17	+54 570,61

* **approuve** le Compte Administratif 2024 du Budget Annexe Commercialisation de l'OTC, dont la balance générale est la suivante :

Intitulés	Dépenses €	Recette €	Balance €
Fonctionnement	245 622,58	206 966,25	-38 656,33
Investissement	2 550,00	6 776,83	+ 4 226,83
Totaux	248 172,58	213 743,08	-34 429,50

2025-04-096 Office de Tourisme Communautaire (OTC) : approbation des Budgets Primitifs 2025 Principal et Annexe Commercialisation (annexes)

Vu les 2 Budgets de l'OTC pour 2025, approuvés lors du Comité de Direction de l'OTC du 3 avril 2025,

Vu la présentation de ces Budgets par le Directeur de l'Office de Tourisme,

Entendu, dans l'ordre, les interrogations de M. Jean GUION :

- sur la prise en charge des réparations du bateau par le pilote,
- sur le trajet du bateau jusqu'aux Dames de Meuse,
- sur le service d'un repas à bord,

Entendu M. RODRIGUES répondre dans l'ordre :

- le pilote se chargera de l'entretien du bateau, notamment de la vidange du moteur à effectuer tous les deux mois,
- il n'est pas possible d'aller jusqu'aux Dames de Meuse car les croisières durent seulement 2 heures et il faudrait plus de temps pour pouvoir y aller,
- le repas est servi uniquement s'il est demandé lors de la réservation,

Entendu la proposition de M. Claude WALLENDORFF d'attendre le renouvellement de la mandature pour élaborer une nouvelle convention d'objectifs entre la Communauté et l'OTC,

Entendu le Président préciser que le renouvellement de la convention avait pour but de financer le temps plein du pilote mais que le Conseil peut réfléchir à cette proposition,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** le Budget Primitif Principal 2025, dont la balance générale est la suivante :

Intitulés	Dépenses €	Recette €
Fonctionnement	480 100,49	480 100,49
Investissement	56 437,99	56 437,99
Totaux	536 538,48	536 538,45

* **fixe** le montant prévisionnel de la subvention de fonctionnement à 403 000 € pour 2025, conformément à la convention d'objectifs liant la Communauté à l'OTC, sans l'application de la revalorisation annuelle prévue,

* **approuve** le Budget Primitif Annexe Commercialisation 2025, dont la balance générale est la suivante :

Intitulés	Dépenses €	Recette €
Fonctionnement	298 897,94	298 897,94
Investissement	6 538,03	6 538,03
Totaux	305 435,97	305 435,97

* **approuve** le montant de la subvention 2025, hors règles de révision, de 403 000 €.

2025-04-097 Demande du Groupement de Défense Sanitaire des Ardennes pour une aide complémentaire aux éleveurs pour le financement de la vaccination FCO et MHE des troupeaux ovins et bovins

La maladie hémorragique épizootique (MHE) et la fièvre catarrhale ovine (FCO), également appelée maladie de la langue bleue, sont des maladies virales distinctes affectant les ruminants sauvages (notamment les cervidés) et domestiques (bovins, ovins et caprins) et se transmettent par un moucheron piqueur hématophage (culicoïdes). La MHE et la FCO ne sont pas transmissibles à l'homme,

Deux sérotypes du virus de la fièvre catarrhale ovine sont présents : le BTV8 et le BTV4 depuis novembre 2017. Cependant, un nouveau sérotype a été introduit en fin d'année 2023 dans le nord de l'Union européenne. Une épizootie de FCO de sérotype 3 (BTV3) a débuté aux Pays-Bas en 2023. Ce sérotype n'était auparavant pas présent sur le territoire européen. Les premiers foyers belges ont été signalés en septembre 2023 et les premiers foyers allemands, en octobre,

Fin juillet 2024, des foyers sont signalés par les autorités belges à proximité de la frontière française,

Considérant la sollicitation du Groupement de Défense Sanitaires (GDS) des Ardennes souhaitant mettre en place une aide à la vaccination destinée aux éleveurs contre la fièvre catarrhale ovine (FCO) et la Maladie Hémorragique Epizootique (MHE),

Considérant la demande de concours financier des intercommunalités ardennaises pour déployer la vaccination au sein des élevages ovins et bovins en 2025 en vue de réduire le reste à charge des éleveurs désirant mener une telle campagne,

Considérant un montant estimé du vaccin de 35 € pour les bovins et 7 € pour les ovins,

Considérant le concours financier du GDS d'un montant de 3 € pour la vaccination des bovins et 2 € pour celle des ovins à leurs adhérents soit 95% des éleveurs ardennais,

Considérant la possibilité, pour les intercommunalités, d'ajouter une aide complémentaire,

Considérant un cheptel de 1 300 bovins et un cheptel de 300 ovins sur le territoire d'Ardenne Rives de Meuse,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances réunie le 14 avril 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de verser une aide exceptionnelle et non renouvelable à l'agriculteur sur la présentation d'une facture acquittée et d'une attestation de la MSA indiquant le statut d'éleveur qui en fera la demande de :

- 5 € pour la vaccination des bovins,
- 1 € pour la vaccination des ovins,

* **décide** d'inscrire au Budget 2025 la somme de 6 800 € soit :

- 6 500,00 € pour 1 300 bovins,
- 300 € pour 300 ovins.

MM. Jean-Pol DEVRESSE et M. Hervé FRANCOTTE (par son pouvoir donné à M. Philippe RAVIDAT) ne prennent part ni au débat, ni au vote.

2025-04-098 Bis : Annule et remplace la délibération n°2025-04-098 : Reversement de la part CPS aux Communes

Vu l'article L. 5211-32 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoyant un reversement obligatoire des EPCI au bénéfice des communes concernées par la baisse de la dotation forfaitaire des communes,

Vu l'article R. 5211-12-2 du CGCT imposant aux EPCI de prendre une délibération avant le 31 décembre de chaque année, prévoyant le reversement de la part CPS aux communes,

Vu l'arrêté du 16 avril 2024, portant notification des attributions individuelles au titre du reversement de la compensation part salaire de la taxe professionnelle des communes,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **prend acte** des reversements de la part CPS 2024 aux communes,

* **approuve** les montants à reverser pour 2025 comme suit :

ATTRIBUTIONS INDIVIDUELLES 2025 AU TITRE DU REVERSEMENT DE LA PART CPS PAR LA COMMUNAUTE	
Commune	Part en € CPS à reverser par l'EPCI au titre de l'article L 5211-32 du CGCT en 2025
ANCHAMPS	111
FUMAY	64 438
GIVET	3 260
HAYBES	1 694
REVIN	430 063
VIREUX WALLERAND	1 237

* **approuve** le reversement systématique, pour chaque année, du montant de CPS constaté par l'arrêté ministériel actant les sommes, sauf changement législatif,

* **donne délégation** au Président pour procéder à ces reversements systématiques.

C. AFFAIRES ÉCONOMIQUES

2025-04-099 Demande de la Société ACDL de reporter l'échéance de son crédit-bail

Vu la délibération n°2022-09-163 du 19 septembre 2022 validant définitivement la vente du bâtiment d'expédition d'ÉLECTROLUX, en crédit-bail, à la société ACDL pour une durée de 14 ans jusqu'au 1^{er} août 2036,

Considérant la baisse du chiffre d'affaires de la société passant de 1 million d'euros en 2022 avec un résultat positif, à 830 000 € en 2024 avec un déficit,

Considérant la volonté du dirigeant de la société ACDL de bénéficier d'un report de 6 mois de loyer, report qui serait décalé au terme du contrat actuel, soit au 1^{er} février 2037,

Vu les actions proposées par Monsieur AUSSET pour faire face à la situation notamment le lancement d'une prospection hors département pour trouver de nouveaux clients et des contacts prometteurs,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances réunie le 14 avril 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** le report des 6 prochains loyers, et par conséquent l'échéance du crédit-bail de la société ACDL fixée dorénavant au 1^{er} février 2037.

2025-04-100 Comité Local École Entreprise (CLEE) : participation financière au dispositif

Pour rappel, le dispositif du Comité Local École Entreprise est un lieu d'échanges entre les entreprises et les écoles, dédié aux collégiens (4^{ème} et 3^{ème}) et lycéens (Givet, Fumay et Revin). Ce dispositif a été mis en place par l'Éducation Nationale,

Il est piloté par le lycée Jean Moulin, en partenariat avec les services de l'État, notre Communauté, la Communauté de communes Vallées et plateau d'Ardenne ainsi que les entreprises volontaires,

Considérant les actions menées par le CLEE centrées sur la découverte des métiers et notamment ceux de l'industrie notamment l'envoi de collégiens à Chooz Time ou dans les entreprises locales lors de la semaine de l'industrie,

Considérant que la participation de la Communauté pour 2025 porterait sur Chooz Time et la semaine de l'Industrie pour un coût plafonné à 5 000 € dans le budget,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances réunie le 14 avril 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** la participation financière de la Communauté d'un montant de 5 000 € au dispositif Comité Local Ecole Entreprise (CLEE) de la Vallée de la Meuse,
- * **décide** que les fonds seront débloqués sur présentation des factures.

E. SANTÉ

2025-04-101 Centre Intercommunal de Santé Ardenne Rives de Meuse (CISARM) : Approbation de la convention d'objectifs 2024-2027 mise à jour (annexe)

Vu la délibération n°2024-02-027Bis du 21 février 2024 créant le Centre Intercommunal de Santé Ardenne Rives de Meuse (CISARM), régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière,

Vu la délibération n°2024-06-125 du 05 juin 2024 élargissant ses missions à la recherche de médecins,

Considérant la nécessité d'une convention d'objectifs pour poursuivre cette action,

Considérant la rédaction d'une convention d'objectifs, d'une période triennale, précisant les modalités de la contribution financière versée par la Communauté, calculée sur le salaire chargé du médecin coordonnateur dont la mission, pour cette partie, l'occupera à mi-temps,

Vu la délibération n°2024-06-047 du 20 juin 2024 du CISARM par laquelle ce dernier s'est prononcé à l'unanimité sur le contenu de cette convention à savoir :

- L'approbation d'une convention d'objectifs entre la Communauté et la Régie,
- Des précisions quant à l'objectif principal de recruter des médecins ou faciliter l'installation de médecins sur le territoire Ardenne Rives de Meuse, répondant aux objectifs du projet de santé de l'intercommunalité,
- La durée triennale de la convention, reconduite de façon expresse par délibérations des deux instances,
- La contribution financière de la Communauté de communes fixée à 50% de la rémunération brute chargée du médecin coordonnateur,
- La transmission, par le CISARM, chaque trimestre, à la Communauté de communes, d'un détail précis des démarches, contacts et suivis personnalisés, depuis les internes jusqu'aux praticiens, entreprises pour le recrutement et l'installation de médecins au CISARM et sur l'ensemble du territoire Ardenne Rives de Meuse.

Considérant la contribution financière de la Communauté, pour l'année 2024, d'un montant proratisé déterminé selon la date de recrutement du médecin coordonnateur, la date d'effet de la convention et pour la durée restante jusqu'au 31 décembre 2024,

Vu nos délibérations n° 2024-10-194 du 29 octobre 2024 et n° 2024-12-243 du 17 décembre 2024 approuvant le principe et contenu de la convention d'objectifs,

Considérant la nécessité d'une mise à jour de cette convention d'objectifs, portant notamment sur le matériel mis à disposition pour assurer la mission ainsi que les montants de la contribution communautaire,

Vu la correction à faire sur les montants mentionnés dans la convention qui diffèrent entre les articles,

Entendu le Président confirmer que le montant de la contribution financière de la Communauté correspond bien à la moitié du salaire du médecin coordonnateur,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** la convention d'objectifs entre la Communauté et le CISARM, annexée au présent rapport,

* **approuve** la durée de cette convention de 3 ans ferme et d'une 4^{ème} année optionnelle,

* **fixe** la contribution financière de la Communauté à 50% de la rémunération brute chargée du médecin coordonnateur comme suit :

- Pour l'année 2025 : 103 607 €,
- Pour l'année 2026 : 103 607 €,
- Pour l'année 2027 : 103 607 €,

* **autorise** le Président à signer cette convention d'objectifs.

F. INFORMATION DU PRESIDENT SUR SES ACTES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

2025-04-102 Transmission du jugement du Conseil d'Etat relatif au contentieux FNGIR (annexe)

Le Président donne au Conseil l'information suivante :

Suite à la question orale de M. Claude WALLENDORFF lors du Conseil de Communauté du 19 mars dernier, vous trouverez en annexe le jugement rendu par le Conseil d'Etat le 18 octobre 2024 dans le contentieux nous opposant à l'Etat et relatif au FNGIR.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité :

* **prend acte** de cette information.

II RÉPONSES AUX QUESTIONS ECRITES

En vertu de l'article 19 du règlement intérieur du Conseil de Communauté, chaque membre du Conseil de Communauté peut adresser des questions écrites.

Par courrier du 10 avril dernier, M. Claude WALLENDORFF, conseiller communautaire, a posé la question écrite suivante au Président de la Communauté de Communes :

« En CAE du mercredi 9 avril 2025, la situation du bâtiment à 3 niveaux es-Tesa de la rue de l'Industrie, détruit par la Communauté, a été évoquée.

Votre collaborateur chargé de l'économie, M. RIBEIRO, a appris à la Commission que la destruction de ce bâtiment avait été subventionnée par un tiers « à condition que, après la destruction, l'emprise soit renaturée ». S'agissant d'un site situé en zone industrielle, bien desservi par les différents réseaux, et déjà artificialisé, cette situation est étonnante, d'autant que la réutilisation des friches industrielles est à la mode.

Pourriez-vous, afin d'éclairer notre Conseil de Communauté sur ce point, nous communiquer :

- 1) Le plan de financement complet de cette opération,***
- 2) Copie du document annonçant cette subvention avec lesdites modalités ? »***

Entendu la réponse suivante du Président :

« Le projet visait à démolir une partie d'un ensemble de bâtiments. La partie concernée était un bâtiment industriel à ossature métallique, avec remplissage des murs en briques plâtrières, planchers béton sur poutres métalliques et couverture en amiante ciment.

Lors de cette démolition, il s'agissait, également, de conforter l'immeuble mitoyen.

Initialement, cette démolition pouvait donner l'opportunité de créer, ultérieurement, un espace de parking ou logistique. Cette orientation a été modifiée afin de végétaliser partiellement le site. Alors que l'utilité d'un parking sur la totalité de la parcelle n'était pas prouvée, le paysage depuis la gare de Givet en serait amélioré.

Il est à noter que le Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardenne comptabilisera les opérations de renaturation qui permettront de les utiliser dans le cadre d'opérations futures d'urbanisation.

Pour mener à bien cette opération, la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse a sollicité des subventions pour la démolition du bâtiment 3 niveaux Ardenity en suivant les évolutions du coût estimé de l'opération :

- **DETR / DSIL 2023 :**

Plan de financement au dépôt de la demande de subvention						
Postes de dépenses	Montant € HT	Montant € TTC	Ressources attendues		Montant €	%
Maitrise d'œuvre	20 525,00	24 630,00	DETR 2023	<i>Espéré</i>	45 156,00	30
Diagnostic gestion déchets	2 328,00	2 793,60	Autofinancement	---	118 087,00	70
Diagnostic amiante	3 555,00	4 266,00	Total sur HT	---	163 243,00	100
Désamiantage, Démolition et travaux	136 835,00	164 202,00	---	---	---	---
Total	163 243,00	195 891,60	---	---	---	---

La Communauté de Communes a bénéficié d'une aide à hauteur de **48 973,00 €** sur un montant total éligible de travaux de 163 243,00 € HT.

- **Région Grand Est / dispositif « Soutien à la résorption des friches et des verrues paysagères » :**

Plan de financement au dépôt de la demande de subvention						
Postes de dépenses	Montant € HT	Montant € TTC	Ressources attendues		Montant €	%
Maitrise d'œuvre	20 525,00	24 630,00	DETR 2023	<i>Espéré</i>	45 156,00	17
Diagnostic gestion déchets	2 328,00	2 793,60	Région Grand Est	<i>Espéré</i>	105 297,20	40
Diagnostic amiante	3 555,00	4 266,00	Autofinancement	---	112 789,80	43
Désamiantage, Démolition et travaux	236 835,00	284 202,00	Total sur HT	---	263 243,00	100
Total	263 243,00	315 891,60	---	---	---	---

La Communauté de Communes a bénéficié d'une aide à hauteur de **102 502,00 €**.

- **Fonds Vert / dispositif « Recyclage Friches » :**

Plan de financement au dépôt de la demande de subvention						
Postes de dépenses	Montant € HT	Montant € TTC	Ressources attendues		Montant €	%
Maitrise d'œuvre	20 525,00	24 630,00	DETR 2023	<i>Acquis</i>	48 973,00	19
Diagnostic gestion déchets	2 328,00	2 793,60	Région Grand Est	<i>Espéré</i>	105 297,20	40
Diagnostic amiante	3 555,00	4 266,00	Fonds Vert – recyclage friches	<i>Espéré</i>	52 649,00	20
Désamiantage, Démolition et travaux	236 835,00	284 202,00	Autofinancement	---	56 323,80	21
---	---	---	Total sur HT	---	263 243,00	100
Total	263 243,00	315 891,60	---	---	---	---

La Communauté de Communes a bénéficié d'une aide à hauteur de **44 475,00 €**.

Au total, la Communauté de Communes a bénéficié d'un total d'aides de **195 950 €** pour une opération représentant, in fine, une dépense totale de **346 150,42 € HT**.

Les différents documents prouvant l'attribution des subventions ont été communiqués à l'ensemble des conseillers communautaires par courriel.